

DEMANDE DE LICENCE DE PECHE A PIED A TITRE PROFESSIONNEL EN CHARENTE-MARITIME

Demande à retourner à Bourcefranc **entre le 1er et le 31 janvier 2023**

PREMIERE DEMANDE *	N° Permis	RENOUVELLEMENT* <i>* (rayer la mention inutile)</i>
---------------------------	------------------	---

Nom : _____	Prénom _____
N° ENIM: _____	ou N° MSA: _____ N° SIRET: _____
Adresse : _____	
Téléphone : _____	Email : _____

Timbres demandés *	Appâts : 100 €	Bivalves fouisseurs : 200 €	Engins : 100 €
	Gastéropodes : 10 €	Huîtres : 100 €	

* Rayer les timbres que vous ne sollicitez pas

Si vous avez déjà été pêcheur à pied professionnel en Charente-Maritime, merci de préciser les timbres obtenus :

Période (Dates)	Appâts	Bivalves fouisseurs	Engins	Gastéropodes	Huîtres	N° Permis

- La pêche à pied est-elle votre activité principale ? OUI NON
- Avez-vous une autre activité ? OUI NON
- Si oui, laquelle ?
- Avez-vous un navire pour la pêche ? OUI NON
- Si oui, préciser le nom du navire et immatriculation.....
- Avez-vous demandé des permis et/ou demandes de licences dans d'autres départements pour la campagne ? OUI NON
- Si oui, dans quels départements ?

Pièces à joindre au présent document :

- Une attestation de paiement de la CPO du CRPMEM ou C(I)DPMEM de rattachement pour les hors département
- Un justificatif de votre affiliation à un régime social (ENIM ou MSA)
- Votre projet professionnel, uniquement pour les premières demandes
- Une photo d'identité récente (Uniquement pour les premières demandes)
- Un engagement écrit pour suivre le stage obligatoire de 195 heures dans les 2 ans qui suivent l'obtention du permis ou l'attestation du centre de formation dans lequel vous avez déjà suivi votre stage
- Un chèque de 280 € à l'ordre du CDPMEM Charente-Maritime pour la CPO Pêche à pied (excepté pour les marins *patrons pêcheurs*)
- Joindre autant de chèques que de timbres demandés à l'ordre du CDPMEM 17
- Les documents relatifs à votre navire de pêche professionnel
- Si vous possédez un quad : fournir la copie de la carte grise et de l'attestation d'assurance
- Joindre une attestation de purification pour les demandes de palourdes

Fait le _____ Signature :

Dossier déposé au CDPMEM 17

le _____

Attention : Toute licence de pêche à pied validée par la Commission d'Attribution des Licences de pêche à pied professionnelle du CDPEMM Charente-Maritime et validée par le CRPEMM Nouvelle-Aquitaine, ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.